

# Section Fédérale C. F. T. C. des Agents de l'État de la Haute-Garonne

14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – Fax : 05.61.15.72.94

E mail : [fgfctcmipy@free.fr](mailto:fgfctcmipy@free.fr) - Site internet : <http://fgfctcmipy.free.fr>

## Lettre ouverte aux ministres en charge de la fonction publique

**Réforme des retraites, RGPP, non remplacement partiel des départs en retraite, blocage des salaires, atteintes à nos statuts, les fonctionnaires sont les boucs émissaires de la politique du gouvernement. L'intersyndicale CFTC, CFDT, UNSA, CGT, SOLIDAIRES, FSU demande aux ministres F. BAROIN et G. TRON un changement de cette politique.**



Messieurs les Ministres,

C'est peu de dire que le mouvement social actuel, dans lequel s'inscrivent toutes nos organisations syndicales, revêt un caractère massif et déterminé. C'est encore peu de dire que ce mouvement est fortement soutenu par une large majorité de la population.

Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les agents de la Fonction publique de l'Etat, de la Territoriale et de l'Hospitalière- sont extrêmement et massivement présents.

La prise en compte de cette réalité et l'exigence de la démocratie doivent vous conduire à entendre leurs légitimes exigences.

C'est pourquoi, de toute urgence, nous vous demandons :

- de porter au sein du gouvernement et auprès du Président de la République, la volonté du plus grand nombre, que la loi sur les retraites, inefficace, inacceptable, injuste pour tous les salariés et notamment les fonctionnaires, ne trouve pas à s'appliquer et que, enfin, de véritables négociations soient ouvertes pour une toute autre réforme ;
- de mettre un terme immédiat au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et, à l'inverse, de créer les emplois statutaires et qualifiés là où les missions publiques les rendent nécessaires ;
- de confirmer et de mettre en œuvre concrètement un processus de titularisation, de restreindre les possibilités de recours au non-titulariat- et donc, d'abroger les dispositions contenues dans la loi dite de « mobilité », permettant le recours à l'intérim, et d'améliorer les droits des agents non-titulaires ;
- de mettre en œuvre des réformes permettant l'amélioration de la qualité du service public rendue à toute la population et des conditions de travail des personnels, et de dégager les moyens nécessaires, ce qui s'oppose à la RGPP ;
- de prendre les mesures indispensables à la progression du pouvoir d'achat des personnels, notamment par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Il est plus que temps d'en finir, à tous les niveaux, avec une politique menée à la hussarde et avec le passage en force de dispositions massivement contestées.

Il ne tient qu'à vous de ne pas aggraver la situation conflictuelle que vous avez engendrée.

Résolument offensives, nos organisations syndicales vous demandent donc des réponses concrètes dans les délais les plus brefs.

Paris, le 17 novembre 2010